

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-quatre, le 02 juillet à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Sainte-Sigolène, dûment convoqué le 25 juin 2024 par Mme Ghislaine BERGER, Vice-Présidente, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Mme BERGER Ghislaine, Vice-Présidente en l'absence de Monsieur Didier ROUCHOUSE,

PRÉSENTS : Mme Ghislaine BERGER, Vice-Présidente, Mr Henri BARDEL, Mme Adeline BRUN, Mme Anne PICHON-KELLY, Mr Jean-Louis LAVERGNE, Mme Noëlle BERTHASSON, Mme Brigitte BEST Mme Thérèse CORNILLON, Mme Annie DESAGES, Mme Nicole GUILLAUMOND, Mr Gérard CELLE, Mr Yves ROCHE, Mr Hervé VACHET.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION

Mr Didier ROUCHOUSE, Président du CCAS ayant donné pouvoir à Henri BARDEL

ABSENTS :

Mme Anne-Laure GUILLAUMOND, Mme Karine PAULET, Mme Laëtitia SABATIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Thérèse CORNILLON

OBJET : Tarif journée conviviale 27 septembre 2024.

Délibération n°2024_07_01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.123-5 du Code de l'action sociale et des familles en vertu duquel le Centre communal d'action sociale anime une action générale de prévention et de développement social de la commune,

Le CCAS souhaite porter une animation favorisant le lien social en direction des habitants les plus isolés et éprouvant un sentiment de solitude.

Il est envisagé une journée conviviale comprenant le matin, une visite dégustation dans une ferme, un apéritif dinatoire et une activité l'après-midi. Afin de transporter le groupe, le recours au bus scolaire de la commune est envisagé.

Il est proposé au conseil d'administration de délibérer sur le tarif de la journée.

Il est proposé de fixer un tarif de 8 € par personne.

Toutes explications entendues, et après délibération, le Conseil d'Administration à l'unanimité, approuve le tarif proposé dans les conditions sus énoncées.

Membres en exercice	17
Présents	13
Représentés	1
Votants	14

Quorum	9
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	14

AR Prefecture

043-264302035-20240702-CCAS2024_07_01-DE
Reçu le 05/07/2024

*Pour copie conforme
Le 02 juillet 2024*

*Le Président du CCAS,
M. Didier ROUCHOUSE*

10 JUIL. 2024

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture le :
Et de sa publication le

10 JUIL. 2024

